



## **COLLEGE PANCHON - ARSAC**

### **PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**MARDI 13 OCTOBRE 2015**

Le Conseil d'Administration du collège Panchon s'est réuni le 13 octobre 2015 sous la présidence de Mme Aguirre Leroy, Principale. La séance a été ouverte à 17h34, le quorum étant atteint (25 membres présents).

#### Etaients présents :

Mme Aguirre Leroy, Principale - Mme Eldin, Principale Adjointe - Mme Villeneuve, Gestionnaire - M. Verfaillie, C. P. E. - Mme Savin, représentante du Conseil Départemental - M. Songy, représentant de la Mairie d'Arsac - M. Montminoux, personnalité qualifiée désignée par la DSDEN - Mme Goyon, représentante enseignante - Mme Mention, représentante enseignante - Mme Arnaud, représentante enseignante - Mme Videau, représentante enseignante - Mme Train, représentante enseignante - M. Nalke, représentant enseignant - Mle Gaurat, représentante élèves titulaire - M. Chaballier, représentant élèves titulaire - Mle Ruet, représentante élève suppléante - Mme Chassignoux, représentante IATOSS titulaire - Mme Merliot, représentante IATOSS suppléante - Mme Deslandes, parent d'élève titulaire - Mme Lépinay, parent d'élève titulaire - Mme Dumaine-Labbadie, parent d'élève titulaire - Mme Marchand, parent d'élève titulaire - Mme Thomas, parent d'élève suppléante - M. Alkhadir, parent d'élève suppléant - Mme Mésans, parent d'élève suppléante - M. Morton, enseignant stagiaire, en tant que personne invitée.

#### Etaients excusées :

Mme Got, représentante du Conseil Départemental - Mme Sallebert, représentante Mairie d'Arsac - Mlle Prévost, représentante élèves titulaire

**Acceptation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration.**

#### PV du CA du 2 juillet 2015 :

Mme Aguirre Leroy demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des commentaires à formuler ou des choses à ajouter ou à modifier. Aucune modification: **Adoption à l'unanimité**

1. **Adoption du règlement intérieur du conseil d'Administration :**

Mme Aguirre Leroy explique les modifications apportées au règlement intérieur du Conseil d'Administration.

M. Verfaillie souhaite savoir si l'ordre du jour de chaque commission permanente peut, au même titre que l'ordre du jour de chaque Conseil d'Administration, être affiché en salle des professeurs.

Mme Deslandes demande si l'ordre du jour des Conseils d'Administration peut également être transmis aux parents d'élèves suppléants. Mme Merliot répond qu'elle l'envoie à tout le monde.

**VOTE : OUI à l'unanimité.**

2. **Installation du C.A. et de ses différentes commissions :**

a) **Commission permanente, conseil de discipline :**

Mme Aguirre Leroy explique les compétences des diverses commissions à l'attention des nouveaux membres du C. A.

	De droits	Enseignants et personnels IATOSS	Représentants des élèves	Représentants des parents	Représentant conseil général
<b>Commission permanente</b>	Mme Aguirre Leroy (principale)	Mme Goyon (enseignante)	Antoine Chaballier	Mme Rougier	Mme Got
	Mme Eldin (Principale Adjointe)	Mme Guillon (enseignante)		Mme Marchand	
	Mme Villeneuve (Gestionnaire)	Mme Dubois (enseignante)		Mme Lépinay	
		Mme Pernègre (IATOSS)			
<b>Conseil de discipline</b>	Mme Aguirre Leroy (principale)	M. Nalke (enseignant)	Carla Gaurat	Mme Mésans	
	Mme Eldin (Principale Adjointe)	Mme Videau (enseignante)	Mathilde Prévost	M. Kaczorowski	
	Mme Villeneuve (Gestionnaire)	Mme Bunaux (enseignante)		Mme Vautier	
	M. Verfaillie (C. P. E.)	Mme Guillon (enseignante)			
		Mme Mention (enseignante)			
		Mme Chassignoux (IATOSS)			

**CESC** : (Commission d'Education de la Santé et de la Citoyenneté)

De droits	Enseignants et personnels IATOSS	Représentants des élèves	Représentants des parents
Mme Aguirre Leroy (principale)	Mme Train (enseignante)	Carla Gaurat	Mme Rougier
Mme Eldin (Principale Adjointe)	Mme Martin (enseignante)		Mme Pelletan
Mme Villeneuve (Gestionnaire)	Mme Arnaud (enseignante)		Mme Domingos
M. Verfaillie (C. P. E.)	Mme Ferreira Neves (IATOSS)		Mme Varenne
Mme Audebert (Infirmière scolaire)	Mme Mauricio (IATOSS)		

**3 Composition du conseil pédagogique, de la commission cantine, de la commission fonds social :**

Mme Aguirre Leroy rappelle la composition de ces 3 conseils et leurs missions. Elle explique que le conseil pédagogique est composé des enseignants coordinateurs de chaque discipline. Mme Aguirre Leroy indique que la commission cantine se réunit deux fois par an.

	De droits	Enseignants coordinateurs et personnels IATOSS	Représentants des élèves	Représentants des parents
<b>Conseil pédagogique</b>	Mme Aguirre Leroy (principale)	Me Vignolles (mathématiques) Mme Bunaux (S. V. T.) M. Deslandes (technologie) M. Sost (Physique)		
	Mme Eldin (Principale Adjointe)	Mme Paillet (français) Mme Deixonne (anglais) Mme Garnet (espagnol) Mme Fontanié (latin/grec)		
	Mme Villeneuve (Gestionnaire)	Mme Dubois (Hist/géo) M. Cier (E. P. S.) Mme Train (E. P. S.) Mme Gobillot (Education Artistique) Mme Mador (Education musicale)		
	M. Verfaillie (C. P.E.)	Mme Novello (documentaliste)		
<b>Commission cantine</b>	Mme Aguirre Leroy (principale)	Mme Chassignoux (IATOSS)	1 délégué élève <i>titulaire</i> par classe	Mme Ortiz
	Mme Eldin (Principale Adjointe)	M. Dupin (chef cuisinier)		Mme Mésans

	Mme Villeneuve (Gestionnaire)	Mme Audebert (Infirmière Scolaire)		Mme Marchand
		Mme Goyon (enseignante)		
<b>Commission Fonds Social</b>	Mme Aguirre Leroy (Principale)	Mme Chassignoux (IATOSS)		Mme Deslandes
	Mme Eldin (Principale Adjointe)	M. Nalke (enseignant)		Mme Vautier
	Mme Villeneuve (Gestionnaire)			Mme Ortiz
<b>Commission E. E. D. D. (Développement Durable)</b>	M. Verfaillie (C. P.E.)	A définir	Eco-délégués	Mme Varenne Mme Dumaine Labbadie Mme Marchand Mme Bibal

#### **4 Relations avec les parents d'élèves :**

Mme Aguirre Leroy demande aux membres du CA s'il y aurait des ajouts à faire sur le document présenté, relatif à la conduite du dialogue avec les parents d'élèves. Elle précise qu'il s'agit d'une information.

#### **5 Programme de l'Association Sportive 2015 / 2016 :**

Mme Aguirre Leroy précise que le planning des entraînements et le calendrier des compétitions UNSS sont sur le site du collège. Elle invite Mme Goyon à présenter les activités 2015/ 2016 de l'Association sportive.

Mme Deslandes souhaite savoir s'il y a beaucoup d'élèves inscrits cette année. Mme Goyon lui répond qu'une centaine d'élèves sont inscrits et qu'ils sont plus nombreux que l'an passé.

Mme Goyon précise que cinq enseignants proposent cinq activités aux élèves (handball, badminton, tennis de table, gymnastique, athlétisme et ponctuellement cross). **VOTE : Adoption à l'unanimité.**

#### **6 Programme des sorties et séjours 2015 / 2016 :**

Mme Aguirre Leroy informe les membres du CA qu'il n'y aura cette année scolaire qu'un seul séjour au Chambon au vu des difficultés financières de l'établissement. Elle estime que l'an passé, le foyer socio-éducatif et les familles ont beaucoup participé au financement des séjours. Cette décision permettra peut-être de renflouer les finances du collège pendant 1 an. Elle précise également que c'est la dernière année pour le séjour au Chambon car il

sera souhaitable de rechercher un lieu sur le département. Ce séjour se déroulera du mardi 7 au vendredi 10 juin 2015. Il est destiné aux seuls élèves licenciés et concernera 50 élèves maximum pour 5 accompagnateurs.

Mme Deslandes souhaite connaître le montant du séjour. Mme Aguirre Leroy indique que la participation financière des familles s'élèverait à 200.00 €. La participation financière du collège sera entièrement assumée par l'Association Sportive.

Mme Villeneuve précise que le coût total du séjour n'est pas budgétisé à ce jour car cela dépend du nombre d'élèves participants.

Mme Deslandes demande le nombre d'enfants qui doivent s'inscrire pour que le séjour se réalise. Mme Aguirre Leroy répond qu'il faut un minimum de 40 participants mais précise que le bus contiendra 55 places assises.

Mme Eldin présente les sorties pédagogiques prévues sur l'année scolaire

- l'atelier course en cours au printemps 2016 avec l'I. U. T. génie mécanique à Talence pour sélection,

- 30 élèves de 3<sup>ème</sup> D et E en O. D.P. au lycée hôtelier de Talence pour repas et visite de l'établissement, à l'Institut Cervantes, sorties théâtre

- les séances du cycle natation qui se dérouleront à la piscine communale de Blanquefort pour les élèves de 6<sup>ème</sup> B et C non nageurs ; elles débuteront après les vacances de Pâques et se dérouleront le lundi après-midi de 13h30 à 16h30,

- les sorties au carré des Jalles à St Médard en Jalles (2 sorties par trimestre). Cela concerne tous les niveaux de classe,

- la sortie du projet « Arts et Sciences » à Carcans pour la 5<sup>ème</sup> D (1 jour et demi, soit 2 déplacements au printemps 2016)

Carla Gaurat souhaite savoir si e la fête de Noël du collège est maintenue cette année. Mme Aguirre Leroy répond qu'elle aura lieu le vendredi 18 décembre.

**VOTE : POUR à l'unanimité**

## **7 Concession de logement :**

Mme Villeneuve sollicite les membres du CA pour vote concernant la répartition des logements de fonction pour nécessité absolue de service. Elle précise que Mme Eldin bénéficie d'une dérogation.

Mme Deslandes demande si ce logement va être loué, ce qui serait une source de revenus pour le collègue. Mme Villeneuve répond positivement moyennant un loyer qui revient directement au collègue. Elle précise que toutefois si ce logement est loué et que Mme Eldin est mutée, le locataire devra quitter ce logement si le nouveau Principal Adjoint veut bénéficier du logement de fonction.

Un parent d'élève souhaite savoir si ce logement peut être loué à une personne hors Education Nationale. Mme Aguirre Leroy répond positivement et précise que l'information circule dans l'Académie et au Conseil Départemental.

## **8 Conventions :**

### **a) occupation des locaux hors-temps scolaire (FSE et club rollers) :**

La fête de Noël du collège aura lieu le vendredi 18 décembre 2015 au soir dans le réfectoire de l'établissement.

### **VOTE : OUI à l'unanimité**

### **b) Avec l'espace projet de Pauillac dans le cadre de prévention des ruptures scolaires :**

Consiste à travailler avec les pôles relais insertion pour les élèves en décrochage scolaire à partir de la 3<sup>ème</sup>. C'est le CIO de Pauillac qui est support du projet. Mme Villeneuve précise que cette convention est passée entre le CIO de Pauillac et le collège.

### **VOTE : OUI à l'unanimité**

### **c) club rollers :**

Demande de reconduction de la convention 2014/2015 pour utiliser la cour du collège le samedi de 10h00 à 14h00. Mme Villeneuve précise que cette convention est passée entre le collège, le Conseil Départemental de la Gironde, la mairie d'Arsac et l'Association Rollers

VOTE : OUI à l'unanimité

**9 Information :**

**a) Sur les effectifs de la rentrée 2015 :**

Mme Aguirre Leroy indique que l'effectif de la rentrée 2015 s'élève à 634 élèves : 156 élèves en 6<sup>ème</sup>, 163 élèves en 5<sup>ème</sup>, 173 élèves en 4<sup>ème</sup> et 142 élèves en 3<sup>ème</sup>. Ils sont répartis en 6 classes pour les 6<sup>èmes</sup>, 5<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> en 5 classes pour les 3<sup>èmes</sup>.

Mme Aguirre Leroy précise que les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2016 ne sont pas encore déterminées mais qu'il y aura une très nette augmentation au vu des effectifs 2015 de CM2 qui sont très nombreux.

**b) Sur les PSC 1 :**

Mme Aguirre Leroy explique à l'assemblée que malheureusement, la formation ne pourra pas se faire pour les élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> cette année car pour un niveau entier il fallait un 4<sup>o</sup> formateur et cette formation représentait un coût trop élevé pour l'établissement. Par conséquent, seuls les élèves de 3<sup>ème</sup> bénéficieront de la formation cette année avec les 3 formateurs de l'établissement. Les parents d'élèves concernés ont déjà été informés.

La formation débutera après les vacances de Toussaint pour se terminer la première semaine de février 2016 avec Mme Audebert, Infirmière scolaire. Puis M. Cier et Mme Martin dispenseront la formation à tour de rôle une semaine chacun : M. Cier et Mme Martin le mardi toute la journée et le mercredi matin, Mme Audebert le mardi après-midi et le mercredi toute la journée.

Mme Arnaud demande à Mme Aguirre Leroy s'il lui est possible de s'inscrire à la dernière journée payante de formation en tant que formatrice. Mme Aguirre Leroy lui répond qu'il faut qu'elle fasse la demande. Mme Deslandes répond que l'Association de Parents d'Elèves peut apporter sa contribution en complément de la participation financière du FSE.

**c) Réforme des collèges :**

Mme Aguirre Leroy prend la parole. Un conseil pédagogique a déjà eu lieu le 5 octobre, un autre est prévu le 13 novembre. A compter de janvier 2016, il y aura une réunion par mois. Un courrier d'information du Recteur a été

transmis par mail à l'ensemble des familles. Les chefs d'établissement demandent à l'assemblée s'il y a des questions.

M. Alkhadir et Mme Deslandes font remarquer que cela aura une répercussion sur l'absence des enseignants. Mme Eldin répond qu'elle assistera avec Mme Martin aux « Universités d'automne » qui se dérouleront durant deux jours pendant les vacances de Toussaint. Le 5 novembre prochain Mme Eldin et Mme Aguirre Leroy auront un jour de formation. Quant aux enseignants, ils auront cinq jours de formation sur l'année scolaire, dont deux journées sur l'appropriation des nouveaux programmes pour la rentrée 2016 (enseignements pratiques inter disciplinaire et aide personnalisée).

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Mme Deslandes demande s'il serait possible d'attribuer l'an prochain une salle de cours pour chaque classe plutôt qu'à chaque professeur afin d'éviter la cohue à chaque intercours, permettrait l'entrepôt des cartables sur le temps de demi-pension, etc.... Mme Aguirre Leroy indique que cela sera difficile d'accéder à cette demande dans la mesure où les effectifs à la rentrée 2016 vont augmenter à raison de deux classes. Elle précise que ce chantier est important à mettre en place et que cette demande relève du conseil pédagogique.

Mme Deslandes demande si le cahier de texte numérique pourrait être mis à jour plus régulièrement par les enseignants. Mme Eldin lui répond qu'après vérification ce jour, seuls 6 enseignants sur 43 l'ont fait, l'effort est donc fait.

Mme Deslandes demande si le collège pourrait mettre en place un système de badges pour l'accès à la demi-pension. Mme Savin précise que ce système mis en place à l'école de Macau engendre de nombreux problèmes, notamment des élèves qui déjeunent sans badger ce qui entraîne un déficit financier non négligeable. Mme Deslandes indique que ce système permettrait l'instauration de non facturation de repas pour des élèves qui ne mangent pas un jour précis de la semaine. Mme Villeneuve informe que le montant du forfait de demi-pension est fixé à 4 ou 5 jours/semaine par le Département de la Gironde et que les collèges ne peuvent y déroger.

Mme Deslandes informe que le régime de sortie des élèves du collège entraîne la confusion chez les parents d'élèves. M. Verfaillie précise qu'il n'y a qu'un seul interlocuteur, à savoir la vie scolaire.



Les parents d'élèves demandent de réfléchir pour une sortie du collège pour les enfants qui n'ont plus cours et qui ont un point de chute sur Arsac. M. Verfaillie répond que cette possibilité est ubuesque pour l'établissement et que les surveillants auront beaucoup de mal à gérer les sorties au portail. M. Montminoux rappelle que par le passé les élèves du collège avaient cette possibilité, mais que cela avait eu des répercussions sur la commune (élèves interpellés par la police municipale, etc...).

Mme Aguirre Leroy indique que toutes ces questions seront réétudiées lors de la commission permanente qui se déroulera dans le courant du 3<sup>ème</sup> trimestre au moment de la réflexion sur le RI de l'établissement.

Concernant la demande « jeunes au stade », Mme Eldin dit que cela demande beaucoup de travail d'organisation. La personne actuellement en renfort à l'administration termine son contrat le 30 novembre. Ce poste en contrat CUI/CAE n'est pas renouvelé. Par contre, si des parents d'élèves veulent tout organiser, Mme Eldin reste à leur disposition pour faire la demande auprès du Département de la Gironde.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h02.